

10/01/86

Kigali, le 4.2. 86

REPUBLIC RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

N° 0389/15.08.01

*Mission*

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI

Objet: Demande d'ordres  
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 0266/15.08.01 du 21 Janvier 1986 relative à l'engagement des Clubs Panthères Noires et Kiyovu Sports aux compétitions continentales, j'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission pour la Délégation Sportive de l'Equipe Panthères Noires qui se rendra en Somalie pour une rencontre de Football prévue le 21 courant avec l'Equipe Championne de ce Pays dénommée "WAGAD" en match retour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions "édition 1986".

Date de départ : le 14/2/1986

Date de retour : le 25/2/1986

Durée de la mission : 12 jours.

La liste des Officiels et des Joueurs arrêtée par le Club Panthères Noires se trouve en annexe.

Les indemnités de mission des Officiels et des Joueurs ainsi que leurs titres de transport seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comme cela a été fait pour l'Equipe Kiyovu Sports.

Aussi, je Vous demanderais d'autoriser les services concernés à faciliter les formalités de départ des personnes désireuses d'accompagner cette formation en Somalie.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
KIGALI

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

OFFICIELS

- |                         |   |                        |
|-------------------------|---|------------------------|
| 1. Chef de délégation   | : | Cdt KABILIGI Gratien   |
| 2. Seigneur de l'équipe | : | Adj MWONGEREZA Clément |
| 3. Entraineur           | : | GANAMUGURE Aloys       |
| 4. Reporter             | : | KALINDA Viateur        |

Joueurs :

01. NGABONZIMA Onesphore ✓ ✓
02. GAKIRE Théoneste ✓
03. HAKIZIMANA Sabit ✓
04. HAKIZIMANA Abdallahamani ✓
05. MUHIRE Eugène ✓ ✓
06. HAKIZIMANA François ✓
07. HAVUGARUREMA Pascal ✓
08. NKUNZURWANDA Hassan ✓
09. NGIRUWONSANGA Emmanuel ✓
10. NDEREMA Jules ✓
11. HABIBU Issa ✓ ✓
12. NSABIMANA Djamali ✓
13. GATETE Selemán ✓
14. RUGUMIRE Célestin ✓
15. NYAKAREMYE Badreou
16. HATEGEKIMANA Innocent ✓
17. GASHUMBA Abubacar
18. MUNYAKAZI Hassan ✓ ✓
19. HABIMANA Manassé
20. GAKWANDI Gad
21. NZABANITA Yusufu ✓

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, 1<sup>o</sup> 21 JAN. 1986

• 0266 / 15.08.01

P. 1044 KIGALI Monsieur le Ministre à la Présidence de la République Rwandaise  
de la délégation sportive rwandaise devant se rendre au SWAZILAND dans le cadre de la  
XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1) L'engagement du Club KIYOVU SPORTS à la XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, comme celui du Club PANTHERES NOIRES à la 22e Coupe d'Afrique des Clubs Champions fait partie de notre politique de promotion du sport dans notre pays. C'est par l'organisation de rencontres nombreuses et variées que nos équipes peuvent progresser. Cet engagement répond aussi aux attentes de la population qui réclame davantage l'organisation de rencontres de haut niveau.

qui réclame davantage l'organisation de rencontres de haut niveau. L'adhésion de notre pays aux organismes dirigeant le sport continental et international avait entre autre cet objectif et c'est par obligation statutaire également que nos équipes doivent prendre part aux compétitions qu'ils organisent.

2) La participation de notre pays aux compétitions internationales, soit par la  
nationale, soit par nos clubs régulièrement désignés constitue un fait

sélection nationale soit par nos clubs régulièrement. Cela nous a permis de faire une politique indéniable d'ouverture de notre pays vers l'extérieur. Par des effets multiplicateurs qu'entraîne la publicité sportive à travers les médias et l'engouement de la masse populaire aux manifestations sportives, la participation aux compétitions internationales est devenue de nos jours, la forme d'expression utilisée pour faire valoir l'identité nationale. De la sorte, le sport joue le rôle de véritable trait d'union entre les peuples, donc d'ambassadeur.

3) Par ma lettre n° 3221/15.08.01 du 30 août 1985 adressée au Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération et dont copie a été réservée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, j'ai montré les motivations de notre adhésion aux organismes sportifs internationaux et les avantages à y retirer.

J'ai demandé à mon collègue des Affaires Etrangères de se prononcer sur ces engagements pris et de prévoir sur le budget 1986 les frais de transport et de mission de ces différentes délégations sportives comme il en a été toujours ainsi durant les années antérieures. Ces engagements fermes ont été faits au nom du RWANDA par la désignation des clubs représentatifs à savoir KIYOVU SPORTS et PANTHERES NOIRES. Ces derniers auront donc à défendre d'abord l'honneur de notre pays dans ces compétitions. Il y a lieu de rappeler que depuis 1982 où le RWANDA a fait ses premiers pas aux compétitions de ce genre, l'Etat a toujours supporté ces frais. Il en a été ainsi lorsque les Clubs RAYON SPORTS et MUKURA VICTORY SPORTS sont allés joués respectivement à BULJUMBURA et à ARUSHA; et en 1983, ce fut le tour des Clubs KIYOVU SPORTS et PANTHERES NOIRES qui livrèrent respectivement les matches contre SANGA-BALENDE du ZAIRE, INTER F.C. de BULJUMBURA et SCARLET du KENYA. Depuis lors les structures administratives et de gestion de nos clubs n'ont pas changé.

Il souffrent encore de beaucoup de choses notamment de manque de cadres techniques compétents et avertis pour une meilleure gestion administrative et financière.

Il faut également signaler que le concept de clubs ou d'associations n'est pas encore bien compris dans la mentalité rwandaise qui croit que tout doit venir de l'Etat. Le projet de loi portant organisation des Sports et Loisirs, soumis pour examen aux Instances habilitées aura pour mérite d'éclaircir davantage cette situation et de montrer les responsabilités des pouvoirs publics et des associations privées dans ce domaine.

4) Je suis d'avis que l'Etat ne peut pas supporter à lui seul tout le poids financier qu'impose l'engagement à ces compétitions. Les associations sportives doivent également faire des efforts. C'est ainsi que j'ai demandé à nos clubs engagés de prendre en charge, en dehors des frais de préparation de leurs équipes respectives, les indemnités des officiels du club et des joueurs. Ils devront également supporter sur les recettes attendues des matches à livrer à domicile, les indemnités des arbitres et commissaires de match, leurs frais de séjour (hébergement et restauration) ainsi que leurs frais de transport international et local. Ils devront également prendre en charge au nom de la réciprocité tous les frais de séjour des équipes visiteuses. Par expérience déjà vécue, les recettes des matches internationaux livrés uniquement à KIGALI arrivent à peine à couvrir les dépenses des visiteurs.

5) Pour alléger davantage les charges de transport international de nos délégations sportives, charges que ne peuvent pas actuellement supporter nos clubs compte tenu de leurs moyens financiers faibles, je suis prêt à réduire au strict minimum leur composition.

Ainsi la délégation devant se rendre à la XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe à MBABANE au SWAZILAND comprendra 20 personnes dont 4 officiels et 16 joueurs.

Il s'agit de :

A. Officiels

1. Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Citoyen, chef de la délégation

2. Monsieur ITANGAYENDA Marcisse, 2e Vice-Président du Club KIYOVU SPORTS  
 3. Monsieur KAGABO Innocent, Entraineur +  
 4. Monsieur MSENGUMUREMYI Révocat, Seigneur

**B. Joueurs**

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| 1. MUVALA Valens       | 9. KARERA Hassan          |
| 2. GASHEREBUKA Bosco   | 10. MVUYEKURE Maduwa      |
| 3. KANYARABONYE Jean   | 11. SAFARI Buuni          |
| 4. KANAMUGIRE Védaste  | 12. LUSEYA Saidi          |
| 5. ILUNGA Silas        | 13. NGIRABAKUNZI Evariste |
| 6. HARELIMANA Mustafa  | 14. MAHAME François       |
| 7. TWAGIRAMUNGU Pascal | 15. BAZIMYA Joseph        |
| 8. KANYANDEKWE Norbert | 16. KAGABO Ismaël         |

**CONCLUSION:**

J'estime qu'il faut permettre le

départ des équipes que nous avons engagées après en avoir averti le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et qui pouvait nous en empêcher. Depuis le mois de janvier les équipes se préparent en conséquence. L'opinion publique nationale pourrait mal comprendre ce refus pour une activité d'habitude supportée par ce département.

Sur le plan international, un tel désengagement constituera un manque de sérieux qui par ailleurs est sanctionné par des amendes assez élevées que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération devra payer.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération devrait profiter de l'occasion pour nous fixer sur les déplacements qu'il va supporter dans le domaine des rencontres sportives et ne pas considérer le seul fait qu'au cas où ce n'est pas cher, il accepte et quand c'est cher il n'accepte pas. L'idée qu'il m'a confié de m'accorder un plancher pour toutes les sorties des sportifs et même du ballet serait à approfondir et nous donnerait satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BINGWI ANTHONY



REPUBLIC RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
DU MOUVEMENT COOPERATIF

1984 KIGALI  
1. M. BAZARI Bonni  
2. LUSAYA Seidi

Kigali, le 09 JAN. 1986

N° 0125 /15.08.01

1. M. BAZARI Bonni  
2. LUSAYA Seidi  
3. M. MUGABO Daniel

Le Ministre a indiqué la mission  
d'un officiel du R.M.C.R. à  
Swaziland. La délégation sera composée  
d'athlètes étrangers et de la  
K.I.Y.O.V.U qui, dans le cadre  
des entraînements ou alors au cours  
d'un match opposant à l'équipe de la République  
de la République Rwandaise à KIGALI.

Objet: Demande d'ordres  
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre  
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de  
mission en faveur de la délégation sportive rwandaise devant se  
rendre à Mbabane (SWAZILAND) où sera joué le match aller opposant  
l'équipe KIYOVU SPORTS du Rwanda à celle des HIGHLANDERS de Swazi-  
land dans le cadre du tour préliminaire de la XIV<sup>e</sup> Coupe d'Afrique  
des vainqueurs de Coupe.

La délégation sera composée de 6  
officiels et de 18 joueurs, tous nommés ci-après :

A. Officiels :

1. Monsieur MUHATURUKINDO Norbert, Directeur Général des Sports  
et Loisirs au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, chef de la délégation
2. Monsieur ITANGAYENDA Narcisse, 2<sup>e</sup> Vice-Président du Club KIYOVU
3. Monsieur SARASAJYA Innocent, Directeur aux Sports
4. Monsieur MAKUZA Bertin, Trésorier
5. Monsieur KAGABO Innocent, Entraineur
6. Monsieur NSENGUMUREMYI Révocat, Seigneur

B. Joueurs :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| 1. MUVALA Valens      | 10. ILUNGA Silas        |
| 2. GASHEREBUGA Bosco  | 11. HARELIMANA Mustafa  |
| 3. KANYARABONYE Jean  | 12. TWAGIRAMUNGU Pascal |
| 4. KANAMUGIRE Védaste | 13. KANYANDEKWE Norbert |
| 5. SABIYUMVA Elie     | 14. KARERA Hassan       |

Kigali, le 09 JAN. 1986

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

6. BOBA Xavier  
7. KUYEKURE Maduwa  
8. SAFARI Bumzi  
9. LUSEYA Saidi

15. NGIRABAKUNZI Everiste  
16. MAHAME François  
17. BAZIMYA Joseph  
18. KAGABO Ismaël

Le tiers des indemnités de mission d'un officiel du MIJEUCOOP ainsi que les titres de transport de toute la délégation seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que les indemnités des officiels du club et des joueurs seront supportés par le club lui-même.

Date de départ : le 28/01/1986

Date de retour : le 04/02/1986

Durée de la mission : 8 jours.

J'annexe à la présente la photocopie du télex de la Confédération Africaine de Football (CAF) relatif à cette rencontre.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDENDILYIMANA Augustin

pour accord :

Monsieur le Ministre des Affaires  
étrangères et de la Coopération

IGALI

5. Monsieur KABANDI Innocent,  
6. Monsieur KIBANGA Jean-Pierre,

7. KABALI ?

- |                        |           |
|------------------------|-----------|
| 1. MITALA Valens       | 111.0     |
| 2. KIBANGA Innocent    | ANA 111.0 |
| 3. KIBANGA Jean-Pierre | 111.0     |
| 4. KIBANGA Véronique   | 111.0     |
| 5. KIBANGA Mimi        | 111.0     |